

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 22 (1884)  
**Heft:** 13

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188192>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment de notre public se justifie par la popularité dont jouissent les romans si attrayants de M<sup>me</sup> H. Gréville, et le vif désir que chacun éprouve de voir et d'entendre l'auteur lui-même. Quelques détails biographiques ne peuvent donc manquer d'intéresser :

On sait que le nom : *Henri Gréville* n'est qu'un pseudonyme littéraire. Le véritable nom de cet écrivain est : Alice Fleury, dame Durand, née à Paris en 1842. Fille d'un professeur, elle apprit, sous sa direction, les sciences, le latin et plusieurs langues étrangères. Elle montra aussi de bonne heure des dispositions très marquées pour la musique. A quinze ans, Mlle Fleury suivit son père en Russie, appelé comme professeur de littérature française à St-Petersbourg. Là, elle apprit diverses langues, particulièrement le russe et s'attacha à étudier les mœurs des diverses classes de la société. Elle écrivit d'abord des nouvelles, puis plusieurs pièces de théâtre ; mais comme ses œuvres restaient inconnues en France, elle se décida à venir à Paris en 1869, avec son mari, M. Durand, alors professeur à St-Petersbourg. En 1876, le *Journal des Débats* publia *Dostia*, roman russe étincelant d'esprit, et plus tard la *Revue des Deux-Mondes* fit paraître l'*Expiação de Saveli*. Puis vinrent ensuite diverses publications dans les principaux journaux de Paris, qui la mirent bientôt au premier rang des romanciers contemporains. Le talent de M<sup>me</sup> H. Gréville est aussi souple que varié, le caractère commun de ses récits est une spirituelle bonne humeur, une grâce souriante, une malice inoffensive. C'est par le détail, par l'exacte peinture des mœurs, par l'abondance et la délicatesse des observations que se recommandent ses romans. Il n'y a, dans le *Roman d'un père*, pour ne citer que cet exemple, que des tableaux de bonheur intime, d'une fraîcheur et d'une grâce exquises.

C'est donc à juste titre que nous nous réjouissons d'entendre M<sup>me</sup> Gréville, dont la parole est aussi captivante que les écrits.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié, dans votre précédent numéro, un article fort bien écrit, mais au fond très moqueur, sur les propriétaires campagnards et leurs habitudes, au sujet de ce qui regarde la propriété. Eh bien, j'ai habité, pendant 25 ans, une belle campagne dont le terrain était malheureusement coupé en deux par une grande route, et je me souviens des angoisses qu'éprouvait ma mère lorsqu'elle voyait, par un beau dimanche d'été, vingt, trente, cinquante personnes, abandonner le chemin pour fouler l'herbe du pré ou écraser la haie pour se frayer un passage et cueillir quelque narcissus ou autre fleur.

Que diraient nos bons amis de la ville, si les campagnards, laissant de côté toute délicatesse, tout respect de la propriété, se permettaient, chaque fois qu'ils entrent chez un épicier, de prendre sans scrupule, dans les tiroirs à demi ouverts, cinq ou six caramels pour les enfants, ou quelques amandes, seulement deux ou trois !... Et chez la modiste, quelle indiscrétion y aurait-il à prendre un petit bout de ruban, un tout petit bout ?...

Laissant à vos lecteurs le soin de juger la question, je vous présente, monsieur, mes salutations affectueuses.

(Un ancien abonné.)

#### Audience d'un tribunal turc.

Un livre de M. Ed. Dutemple, vice-consul de France, intitulé : *En Turquie d'Asie. — Notes de voyage en Anatolie*, contient un plaisant récit d'une audience de tribunal turc. Nous en détachons quelques passages qui amuseront sans doute nos lecteurs.

Les tribunaux siègent dans le palais du gouvernement, en face duquel une rangée de cafés rassemble les avocats, les parties, les témoins vrais et les témoins mercenaires dont la profession consiste à prêter serment pour n'importe qui, sur n'importe quoi.

Il est 6 heures à la turque, c'est-à-dire environ midi chez nous. Les cafés se vident, c'est l'heure où s'ouvrent les audiences. Entrons au Tidjaret, tribunal mixte où se déroulent les procès entre Européens et sujets turcs.

La salle est petite, éclairée d'une seule fenêtre, meublée d'un divan éventré, d'un vieux fauteuil pour le président et de chaises dépenaillées pour les juges. Le président, flanqué de ses deux juges turcs, arrive naturellement une demi-heure en retard. Les deux assesseurs européens, désignés par le consul de la nation à laquelle appartient l'une des parties en cause, les attendent depuis longtemps. On se salue, on s'assied ; aussitôt chacun tire son tabac et se met à rouler des cigarettes en avalant force verres d'eau.

Enfin le président se décide sans doute à commencer l'audience, car il vient de frapper dans ses mains.

A ce signal, la portière s'ouvre et livre passage à l'huissier, qui s'avance pieds nus, s'incline, croise les mains sur sa poitrine et attend.

Le président se recueille un instant, puis relève la tête d'un air souriant, enveloppe ses collègues d'un fin et long regard, et s'adressant à l'huissier : *Bechghavé guettir*, c'est-à-dire : Apporte-nous cinq tasses de café.

Les assesseurs européens font la grimace, car voilà encore l'audience retardée. Enfin le président fait appeler la première cause inscrite. C'est, par exemple, John Cox, sujet anglais, contre Moustapha, sujet turc. Cox a confié à Moustapha, il y a deux ans, une somme de deux cents livres turques pour être employées à des achats d'olives ; Moustapha n'a pas acheté les olives et il refuse de rendre l'argent.

Cox, Moustapha et les deux avocats s'asseyent devant la table qui sert de bureau au tribunal. Les avocats posent leurs sacs, les ouvrent, en tirent les pièces qu'ils vont produire, les étalent côte à côte des papiers appartenant aux magistrats. Tout se passe en famille. Pendant ce temps, le président et les juges causent amicalement avec les parties et les avocats, échangent des impressions, des nouvelles, des commérages de quartier à quartier.

Au cours de la plaidoirie de l'avocat de John Cox, le président s'agite sur son fauteuil comme un homme visiblement en proie à une gêne physique. Ses bras disparaissent sous le tapis vert qui recouvre la table. Enfin, ses traits esquissent un sourire